

Compte rendu de séance du conseil municipal de Colondannes

Du mercredi 28 mars 2018 à 10h

Président de la séance : Valérie Caboche

Secrétaire de séance : Monique Boubet

Conseillers présents - Maridet Jean Noël - Elle Pierre - Brugière Alfred - Boubet Monique

Excusée : Catteau Réjine

Absents : Chevrinais Stéphanie-Parbaud François-Maillet Sylvie

➤ **Approbation du Compte de Gestion du receveur municipal**

Le conseil municipal approuve les comptes de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2017.

Ces comptes de Gestion visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes

➤ **Compte administratif 2017**

Le conseil municipal délibérant sur le compte administratif 2017 dressé par Mme Valérie Caboche, Maire, lui donne acte de la présentation faite, constate les identités de valeurs avec les indications d compte de gestion, reconnaît la sincérité des restes à réaliser et arrête les résultats définitifs.

➤ **Affectation du résultat**

Le conseil municipal décide d'affecter la somme de 404 810,72 € représentant le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

- Couverture du besoin de financement de la section d'investissement : 117 495,74 €
- Report excédentaire en fonctionnement : 287 314,98 €

➤ **Travaux sur réseau d'Eau**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide de faire procéder progressivement au déplacement des compteurs à l'extérieur des habitations en limite de propriété, notamment pour les résidences secondaires, afin d'en faciliter l'accès pour les relevés et également en cas de fuite.
- Compte tenu de sa vétusté à l'origine de fuites répétées, le conseil donne son accord pour le remplacement de la canalisation d'eau potable sur toute la longueur de la Rue de la Martinèche (160ml)
- Il autorise le maire à signer les deux devis correspondants et à passer commande des travaux

➤ **Adhésion AMAC**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré ;

- décide d'adhérer à l'association des maires et adjoints de la creuse
- déclare que cette adhésion (sauf délibération contraire) est valable jusqu'à la fin du mandat électif
- demande au maire d'inscrire au budget les crédits nécessaires
- l'autorise à verser la contribution de la commune à l'AMAC

➤ **Orange : redevance d'occupation du domaine public**

Considérant le patrimoine des équipements de communications, le conseil municipal sollicite dès à présent Orange pour le versement de la redevance d'occupation du domaine public au titre de l'année 2018 pour un montant total de 647,00€.

➤ **COMCOM : modification des statuts concernant le siège**

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte la modification des statuts concernant le siège de la CCMVOC et approuve l'article 4 rédigé comme suit : « le siège de la communauté de communes Monts et Vallées Ouest Creuse est établi Immeuble Les Tourterelles, 10 rue Joliot Curie – 23300 La Souterraine ».

➤ **COMCOM : possibilité statutaire d'adhérer à un syndicat mixte**

Il est proposé d'engager la procédure de modification des statuts de la CCMVOC pour y inscrire la possibilité d'adhérer à un syndicat mixte. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte la modification des statuts concernant le Syndicat Mixte.

➤ **COMCOM : harmonisation de la compétence « aménagement numérique »**

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents accepte l'harmonisation de la compétence statutaire « Aménagement numérique du territoire » et approuve, en conséquence, l'adhésion de la Communauté de communes au Syndicat mixte DORSAL.

➤ **Engagement des travaux d'investissement**

Le maire porte à la connaissance du conseil municipal les courriers de M. le Préfet accordant une participation financière de l'Etat au titre de la DETR pour les projets suivants :

- Réfection de voirie (subvention 35 %)
- Accès « handicapé » Mairie (subvention 50 %)
- Aménagement d'un jardin du Souvenir (subvention 35 %)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- ✓ décide à l'unanimité des membres présents de réaliser l'ensemble de ces travaux.
- ✓ Autorise le Maire à signer les devis ainsi que celui concernant l'aménagement d'un accès et zone de stationnement devant la mairie
- ✓ Déclare que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2018
- ✓ Demande au maire de passer commande de l'ensemble de ces travaux

➤ **Coupe d'une parcelle boisée**

Le conseil municipal donne son accord pour une coupe de bois sur la parcelle communale cadastrée AK 151 (17a65ca) et charge le maire de veiller à la bonne réalisation de cette opération.

➤ **Questions diverses**

Le maire fait le point sur les travaux de remise en état du logement et du commerce de l'Auberge du Prieuré

Fin de séance 11h30